

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 58/2021 du 11 novembre 2021

OBJET : DELIVRANCE DE CONCESSIONS TEMPORAIRES AU CIMETIERE COMMUNAL

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du 13 juillet 2020 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de prononcer la délivrance des concessions dans le cimetière,

Considérant les demandes formulées pour obtenir des concessions temporaires dans le cimetière communal,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est concédé à titre temporaire les concessions funéraires suivantes au cimetière communal :

Décisions prises par Mme DENIS Josiane en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2014 :

- concession N° 640 – 10 décembre 2019
- concession N° 641 – 17 avril 2020
- concession N° 642 – 5 juin 2020 – renouvellement de la concession N° 509

Décisions prises par Mr MAHIEUX Francis en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 13 juillet 2020 :

- concession N° 643 – 25 août 2020
- concession N° 644 – 7 décembre 2020
- concession N° 645 – 7 décembre 2020
- concession N° 646 – 22 janvier 2021
- concession N° 647 – 25 mai 2021 renouvellement de la concession N° 590
- concession N° 648 – 30 avril 2021 renouvellement de la concession N° 559
- concession N° 649 - 28 septembre 2021

Fait à Mohon le 11 novembre 2021

Le Maire,
Francis MAHIEUX

